RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
LE LIVE ALOUETTE AVEC SAINT-MARTIAL

JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

Organisateur : TERRANAE, pour le compte de:
Union Investment Real Estate GmbH,
gestionnaire du **Centre Commercial Saint-Martial**,
situé au **39 bis avenue Garibaldi – 87000 LIMOGES**.
Site Internet : www.saint-martial.com

Période du jeu :
Le jeu se déroule du **27 février au 6 mars 2025**.

Le présent règlement définit les conditions de participation et les règles de fonctionnement du jeu concours intitulé **« Le Live Alouette avec Saint-Martial »**.

ARTICLE 1 – OBJET DU JEU-CONCOURS

Le Centre Commercial Saint-Martial (ci-après dénommé « l'Organisateur »), situé à Limoges, organise un jeu-concours intitulé « Le Live Alouette avec Saint-Martial » dans le but d'offrir aux visiteurs une expérience ludique et de leur permettre de remporter des invitations pour assister au concert "Le Live Alouette" du 11 mars 2025 à l'espace culturel de Feytiat.

Le jeu est **gratuit et sans obligation d'achat**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Âgée de **18 ans révolus**.
- Résidant en **France métropolitaine**.
- Disposant d'un **accès à Internet et d'une adresse e-mail valide**.
- Disposant d'un **numéro de téléphone portable valide**.

Restrictions :

- **Une seule participation par foyer** (même adresse postale).

- **Un seul gain par foyer** (même adresse postale) **et par an** pour toute la durée du jeu (hors phases finales).
- Les participants doivent choisir entre **deux catégories de dotations** :
    - **4 invitations pour une famille** (4 personnes).
    - **2 invitations pour un couple** ou un duo.
- Les membres du **personnel du Centre Commercial Saint-Martial**, de la société organisatrice et de ses prestataires techniques, ainsi que leurs familles, ne peuvent pas participer au jeu.

Toute participation non conforme aux critères énoncés ci-dessus entraînera automatiquement l'**exclusion du participant**.

La participation implique **l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement**.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Déroulement du jeu :

1. **Le jeu se déroule exclusivement en ligne du 27 février au 6 mars 2025 à minuit sur le site officiel du Centre Saint-Martial :**
2. **URL de participation :** www.saint-martial.com/live-alouette
3. **Les participants remplissent le formulaire de participation en ligne, en indiquant :**
    - Nom, prénom
    - Numéro de téléphone
    - Adresse e-mail
    - Code postal
    - Date de naissance
    - Choix de la dotation (pack famille 4 places ou pack duo 2 places)
4. **Une seule participation par foyer est autorisée.**
5. **Validation de la participation :** une fois le formulaire complété et soumis, la participation est validée.
6. **Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants inscrits.**

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DU JEU

Le jeu se compose d'une **seule phase** :

1. **Inscription en ligne** via le formulaire disponible sur le site officiel du Centre Saint-Martial.
2. **Sélection des gagnants par tirage au sort** à la clôture du jeu, le vendredi 7 mars 2025.

3. **Annonce des gagnants**. Les résultats seront :
    - Communiqués par e-mail et SMS aux gagnants.
    - Relayés sur les réseaux sociaux officiels du centre commercial.
4. Retrait des lots
    - Les **gagnants devront se présenter sur rendez-vous** à la **DIRECTION** du **Centre Commercial Saint-Martial (Tél. : 05 55 77 79 77)**, sur présentation d'une pièce d'identité valide.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les dotations du jeu sont les suivantes :

Tirage au sort – 9 gagnants :

- **4 familles** remporteront un pack de **4 invitations** (soit 16 places au total).
- **5 couples ou duos** remporteront un pack de **2 invitations** (soit 10 places au total).

Précisions :

- En cas d'indisponibilité des lots, l'organisateur se réserve le droit de les remplacer par des lots de valeur équivalente

---

ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont traitées par le Centre Commercial Saint Martial, en tant que responsable de traitement.

La notion de « Données Personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui va être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Quel que soit le support de la collecte, le caractère obligatoire des réponses est indiqué dans les formulaires. Si le participant ne souhaite pas fournir de tels renseignements, sa demande ne pourra pas être traitée.

Les données personnelles sont exclusivement destinées au centre commercial Saint-Martial, les sociétés de son groupe, les membres de son réseau commercial et ses sous-traitants pour le traitement de tout ou partie des Données Personnelles, dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs prestations. Les Données Personnelles peuvent, le cas échéant, être transférées en dehors de l'Union européenne, étant précisé que ce transfert est effectué selon les mesures de garanties prévues par la loi Informatique et libertés.

À tout moment, conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 février 1978, le participant garde la possibilité de s'opposer sans frais à la prospection commerciale, en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans chaque e-mail ou en envoyant un courrier au Centre Commercial Saint-Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1.

Le participant dispose, sur simple justification de son identité, d'un droit d'accès à ses Données Personnelles, ainsi que celui de demander à ce que soit rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées, le concernant, et celui de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Le participant a également la possibilité de définir des directives soit générales soit particulières à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de vos données personnelles en cas de décès. Il peut modifier ou supprimer ces directives à tout moment.

Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : centre commercial Saint-Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1. Le participant dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition BLOCTEL, gérée par la société Opposetel, afin de ne pas faire l'objet de sollicitations commerciales par téléphone.

Le Centre Commercial Saint-Martial conservera ces Données Personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer la participation au jeu et l'attribution des dotations, pendant une durée de deux ans à compter de la collecte des données personnelles concernés pour leur utilisation à des fins promotionnelles, pour contacter le participant à des fins de prospection et, le cas échéant, pendant la durée de conservation prévue par la législation applicable.

- Les données personnelles recueillies sont nécessaires pour :
    - **La gestion du jeu concours.**
    - **La notification des gagnants.**
    - **Des fins statistiques et promotionnelles, avec consentement préalable.**
- Responsable de traitement : **Centre Commercial Saint-Martial.**
- Les données seront **conservées pour une durée maximale de 2 ans après la fin du jeu**.

Conformément à la **Loi Informatique et Libertés du 6 février 1978** modifiée et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante :
Centre Commercial Saint-Martial, 39 bis avenue Garibaldi – BP 10730 – 87030 LIMOGES CEDEX 1

ARTICLE 7 – DROIT À L'IMAGE DES PARTICIPANTS

Dans le cadre du jeu-concours, les participants autorisent expressément et gratuitement l'**Organisateur** à utiliser, reproduire, représenter et diffuser leur image, leur voix et leurs témoignages recueillis pendant le déroulement du jeu, y compris lors de la finale **« La Grande Quiz Party »**, à des fins de communication et de promotion du **Centre Commercial Saint-Martial**.

Cette autorisation comprend :

- La capture de photographies et de vidéos lors des différentes phases du jeu, y compris la finale.
- La diffusion de ces contenus sur tous les supports de communication du **Centre Commercial Saint-Martial**, notamment :
    - **Site internet officiel** (www.saint-martial.com)
    - **Réseaux sociaux officiels** (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube, etc.)
    - **Newsletters et communications électroniques**
    - **Supports imprimés** (affiches, brochures, flyers, etc.)
    - **Écrans internes et autres dispositifs numériques** présents dans le centre commercial.

Cette autorisation est consentie pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de captation des images.

Les participants renoncent à toute demande de contrepartie financière ou autre avantage lié à l'exploitation de leur image.

Participation des mineurs :

- Pour les participants mineurs, cette autorisation doit être donnée par leur **représentant légal** à travers un **formulaire spécifique signé et daté**, qui sera demandé avant toute diffusion d'image.

Droits des participants :

Conformément à la législation en vigueur (loi Informatique et Libertés du 6 février 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les participants

disposent d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** des données les concernant, y compris leur image, sur simple demande écrite adressée à :

Centre Commercial Saint-Martial
39 bis avenue Garibaldi – BP 10730 – 87030 LIMOGES CEDEX 1

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉS – CAS DE FORCE MAJEURE – RÉSERVE DE PROLONGATION

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- Des dysfonctionnements techniques empêchant le bon déroulement du jeu.
- Des retards, pertes ou erreurs dans la transmission des données.
- De l'annulation ou modification du jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant l'animation. Ils seront considérés comme des annexes / avenants au présent règlement.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique **l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement**.
Le règlement est consultable gratuitement sur le **site officiel du centre commercial : www.saint-martial.com** et déposé auprès d'un **commissaire de justice compétent**.

Toute réclamation relative au jeu devra être adressée au commissaire de justice dans un délai de **2 mois suivant la clôture du jeu mensuel**.

ARTICLE 10 – LITIGES ET LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la **loi française et européenne**, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leurs pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer. Tout litige

pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Le présent Jeu et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété du centre commercial Saint-Martial, sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière. Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites, sauf autorisation expresse et préalable du centre commercial. Toute personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de **deux (2) mois après la clôture du jeu mensuel** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Centre Commercial Saint-Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1.

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant les **tribunaux compétents de Limoges**.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Conditions de participation et règlement complet disponibles sur saint-martial.com

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé du 27 février au 6 mars 2025 intitulée « Le Live Alouette avec Saint-Martial », par Terranae pour le compte de Union Investment Real Estate GmbH, gestionnaire du Centre Commercial Saint-Martial, 39 bis, avenue Garibaldi 87000 LIMOGES.

Le jeu **« Le Live Alouette avec Saint-Martial »** consiste à un tirage au sort aléatoire parmi les inscriptions valables sur le site Internet saint-martial.com

La dotation globale de l'opération s'élève à 26 invitations au Live Alouette le 11 mars 2025 à l'Espace culturel de Feytiat. Un seul gain par foyer et par an est possible pour toute la durée du jeu, hors phases finales.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine. Une seule participation est autorisée par foyer. Les membres du personnel du Centre Commercial Saint-Martial et de la société organisatrice ne peuvent pas participer. Le tirage au sort est effectué par la société L'Agence.

Le règlement complet est déposé dans le respect des lois à l'Étude de Maître F-A DELAIRE, Commissaire de justice à LIMOGES, 3 bis, rue de la Mauvendière, 87000 LIMOGES. Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'étude.

En cas de différence entre la version en ligne du règlement, celle opposée par le participant et celle déposée chez le Commissaire de justice, celle déposée chez le Commissaire de justice prévaut.

Fait à Limoges, le 26 févr. 2025 .
La Direction du Centre Commercial Saint-Martial
Gestionnaire : Terranae pour le compte de Union Investment Real Estate GmbH